

## demande de renseignement sur appel d'un refere

Par **Ilaume**, le **23/09/2006** à **13:43**

bonjour

suite a un divorce, un accord devant juge est passé entre le mari et la femme pour que la gerance de l affaire comerciale familiale soit confiée a un des enfants les murs restants aux parents a parts egales.

au moment de la prise de la gerance par le fils le pere refuse de faire appliquer l'accord signée quelques mois avant

la mere l'attaque donc en refere pour l'obliger a appliquer la mise en place de l'accord.

le pere perd en refere se retrouve avec une astreinte financiere quotidienne mais il decide de faire appel

j'aimerai savoir comment va se passer la suite des evenements au niveau procedure et au niveau des delais

d'abord l'appel peut il etre non recevable si c'est le cas que se passe t'il?

si il y a appel combien de temps cela prend et y a t'il s'il perd en appel possibilite de pourvois en cassation et qu'elle est la duree?

ensuite s'il perd et s'il n'y a pas de pourvois comment oblige t on quelqu'un a executer une decision s'il prefere continuer coute qu coute a payer ou s'il refuse tout simplement de signer malgres tout ,qu elle est la contrainte ?

j'espere que je suis assez clair pour vous .cette affaire me concerne car je devais travailler dans cette entreprise mais tout est bloque a cause de cette procedure et j 'ai refuse d'autres emplois c'est pourquoi je veux savoir ce qui risque de ce passer afin de chercher ailleurs.  
merci pour vos reponses

Par **germier**, le **25/09/2006** à **21:18**

je ne vois pas en quoi cette affaire te concerne en tant que futur travailleur

Par **Camille**, le **26/09/2006** à **10:18**

Bonjour,

Ben justement, si j'ai bien tout compris, c'est le statut de "hypothétique futur" travailleur qui chagrine Ilaume. Dans l'attente de pouvoir être embauché par ladite entreprise, il refuse d'autres propositions. Si la situation doit se régler rapidement, pas de problème pour lui. Si la situation doit perdurer, autant qu'il aille tout de suite voir ailleurs.

Si j'ai bien tout compris, c'est le mari qui est encore gérant de fait, puisqu'il ne veut pas abandonner son fauteuil à son fils. Entre nous, je ne vois pas en quoi le fait qu'il soit en bisbille avec sa famille l'empêcherait de vous embaucher, parce que je suppose quand même que la boîte continue de tourner (sinon, dans peu de temps, le problème risque de se régler d'office...). Ce n'est pas parce que "ça se tire dessus" à l'étage de la direction que les "étages du dessous" doivent être bloqués. Cela dit... bonjour, l'ambiance !

Donc, à votre place, je reposerais une dernière fois la question à votre (ex-futur) employeur si, oui ou non, il a l'intention de vous embaucher et quand exactement ?

S'il prend la décision de vous embaucher, le problème est (presque) résolu. Je dis "presque", parce que je serais vous, même embauché, moi je continuerais à "rester ouvert à toute autre proposition", on ne sait jamais, vu la situation conflictuelle entre le père et le fils...

S'il reste évasif ou vous donne une date d'embauche éloignée ou conditionnée à une hypothétique issue juridique favorable, à votre place, moi j'irais voir ailleurs...

Et si cette boîte vous intéresse encore et s'ils sont toujours intéressés par votre candidature, il sera toujours temps d'aviser le jour où ils viendront vous rechercher.

Par **Ilaume**, le **26/09/2006** à **14:23**

BONJOUR CETTE AFFAIRE ME CONCERNE CAR C EST LE FILS QUI AURAIT DU REPENDRE LA GERANCE MAIS LE PERE NE VEUT PLUS . LE PERE EST DONC ATTAQUE POUR QU IL EXECUTE L ACCORD SIGNE IL Y A QUELQUES MOIS AVEC SON EX FEMME ET SON FILS.

LE FILS DEVAIT DONC REPENDRE LA GERANCE ET UNE PARTIE DES MURS LE PERE S Y OPPOSANT MAINTENANT IL A ETE CONDAMNE EN REFERE MAIS FAIT APPEL DE CE REFERE CE SONT DONC LES DELAIS ET PROCEDURES A VENIR QUI M INTERESSENT CAR C EST LE FILS QUI DEVAIT M EMBAUCHER SUR SON PROJET QUI EST TRES INTERESSANT. JE VEUX JUSTE AVOIR UN APERCU DE CE QUI RISQUE D ARRIVER POUR EFFECTIVEMENT DECIDER D ATTENDRE ENCORE UN PEU OU DE CHERCHER AILLEURS  
MERCİ DE VOS REPOSSES

Par **Camille**, le **26/09/2006** à **15:09**

:wink:

Ben, c'est pas la peine de hurler comme ça... Image not found or type unknown

Donc, si c'est le fils qui voulait vous embaucher et non pas le père, moi je serais vous, je me mettrais d'accord avec le fils pour qu'il comprenne que vous ne pouvez pas attendre pendant 107 ans et que donc, en attendant que la situation se décante, vous allez vous trouver du boulot ailleurs. Qu'en attendant qu'il ait les rênes bien en main, vous restez en contact et que dès qu'il les aura... on avisera à ce moment-là.

En tout cas, c'est ce que je ferais à votre place, parce que tel que c'est parti, ça peut durer un bon moment...

Par **germier**, le **26/09/2006** à **21:08**

moi, je ne comprends toujours pas

Llaume est un tiers dans l'histoire, donc les problèmes familiaux ne le concernent pas... à moins qu'il ne soit pas un tiers

j'imagine mal un employeur déployer son linge sale familial à un tiers

Llaume nous dit que c'accord a été fait dans le cadre d'un divorce - c'est ce que j'ai compris - donc papa l'a dans le...

I

Par **Camille**, le **27/09/2006** à **11:40**

Bonjour,

[quote="germier":17y07adj]

j'imagine mal un employeur déployer son linge sale familial à un tiers

[/quote:17y07adj]

Vous n'avez jamais bossé dans une PME familiale ? Moi si. Il arrive qu'on y lave son linge "en

plein air" même... Image not found or type unknown

Dans le cas de Llaume, je suppose que le fils le tient au courant dans les grandes lignes, ne serait-ce que pour lui expliquer pourquoi il ne peut pas l'embaucher pour l'instant.

Par **germier**, le **28/09/2006** à **21:15**

[quote="Camille":18irv6sh]Bonjour,

[quote="germier":18irv6sh]

j'imagine mal un employeur déployer son linge sale familial à un tiers

[/quote:18irv6sh][/quote:18irv6sh]

Vous n'avez jamais bossé dans une PME familiale ? Moi si. Il arrive qu'on y lave son linge "en

plein air" même... Image not found or type unknown

dans mon pays ,il n'y a plus de travail public...les exogènes ont tari la source

Par **Camille**, le **29/09/2006** à **09:53**

Bjr,

[quote="germier":1u9hjosk]

dans mon pays ,il n'y a plus de travail public...les exogènes ont tari la source[/quote:1u9hjosk]

Ah ? Vous habitez sur la Côte d'Azur et des hélicoptères de la Protection Civile sont venus

pomper l'eau de votre magnifique piscine olympique lors du dernier incendie de forêt ? Image not found or type

Par **germier**, le **29/09/2006** à **21:04**

désolé ,Camille  
dans mon pays les exogènes n'ont plus d'eau  
je n'ai qu'une mare pour mes canards et oies